

Département de la
Haute-Loire

Arrondissement
D'YSSINGEAUX

Communauté de
Communes
LOIRE SEMENE

BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES « LOIRE SEMENE »

REUNION DU 15/03/2022

DECISION N° 20220315_B_029

Etaient présents : Frédéric GIRODET, Claude VIAL,
Emmanuel SALGADO, Roland RIVET, Daniel DURIEUX,
Yves BOMPUIS, Nathalie JOLIVET, Martine GINET

Etait excusée représentée : Christine BONNEFOY : Pouvoir
donné à M. GIRODET

Etait excusé : Patrick Bruno MARCON

VU le Code Général des Collectivités territoriales, article L 5211-10
alinéas 3 et 4,

VU la délibération n° 20200630_D_108 du Conseil Communautaire du
30 juin 2020 portant sur les délégations du Conseil Communautaire au
Bureau et au Président,

Commission : Administration Générale

**Objet : Convention de transfert du Compte Epargne Temps de Sophie GAYTE-
FAURE à passer avec Saint Etienne Métropole**

Le Bureau,

N° 20220315_B_029

Après avoir pris connaissance du rapport de Monsieur le Président et conformément à
la délégation qui lui a été consentie par le Conseil Communautaire en la matière,

- Approuve la convention de transfert du Compte Epargne Temps de
Madame Sophie GAYTE-FAURE à passer avec Saint Etienne Métropole,
soit :
 - o 18,5 jours acquis au titre du CET au sein de Saint Etienne
Métropole,
 - o Montant : 1 534,13 €
- Autorise Monsieur le Président à signer ladite convention.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou Sous-Préfecture
le :

Fait à La Séauve-sur-Semène, le 15 mars 2022

Le Président,

Frédéric GIRODET

